

Procédure accès direct aux études de santé (Passerelle)

*Candidats (Hors UE) en cours d'études de santé ou disposant d'un
diplôme de santé en Algérie*

Composition du dossier de candidature :

- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- Curriculum Vitae (*depuis le diplôme du BAC*) ;
- La description du parcours de formation : relevés de notes et diplômes obtenus, y compris le bac et tous documents permettant au jury d'apprécier les compétences et connaissances acquises durant le parcours de formation suivi (**documents en arabe et traduits par un traducteur assermenté**) ;
- Attestation sur l'honneur (*à télécharger sur [ce lien](#)*) indiquant :
 - le nombre de candidatures antérieures déposées dans une université française et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé, en première année du premier cycle des études de médecine ou en première année du premier cycle des études de pharmacie ;
 - que le candidat n'a pas déposé au cours de la même année universitaire de dossier de candidature pour la même formation dans une autre université ;
- Attestation de niveau de langue française (*le niveau C1 est recommandé*) ou attestation de suivi des études en langue française ;

NB : Les pièces susmentionnées doivent être fournies en un seul PDF.

- Quittance de paiement des frais Campus France (*10 000 da*) à télécharger à partir de votre compte Etudes en France (*après avoir effectué le paiement en ligne grâce au lien suivant : <https://paiement.if-algerie.com/>*). **Cette pièce doit être envoyée dans le même mail mais dans un document PDF à part.**